

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE—L'INDEMNISATION
DES PERSONNES ARRÊTÉES ET LIBÉRÉES

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Étant donné que le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa ont décidé d'offrir une récompense d'environ \$150,000 aux délateurs des criminels qui ont enlevé M. Cross et assassiné M. Laporte, j'aimerais demander au très honorable premier ministre si le gouvernement songe à établir un fonds d'indemnisation pour les personnes qui ont été arrêtées sans raison, en vertu de la loi sur les mesures de guerre, afin de réhabiliter leur réputation auprès du public et de leurs employeurs?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je dois reconnaître que nous n'avons pas considéré cela dans l'immédiat. Le député sait que la question d'indemniser les personnes arrêtées en vertu d'une loi quelconque a déjà été soulevée à la Chambre et ailleurs. Je lui répète tout simplement que, la plupart du temps, cette compensation fait l'objet d'études par les gouvernements provinciaux, qui sont responsables de l'administration de la justice et, par conséquent, des erreurs qui peuvent être commises, en général.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le très honorable premier ministre a-t-il communiqué avec les autorités provinciales pour leur demander si, à la suite d'erreurs commises lors des arrestations, elles seraient disposées à offrir une compensation ou indemnité aux personnes détenues?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur le président. Je n'ai pas communiqué avec aucune province à cet effet, ni au sujet des indemnités qui pouvaient être payées à la suite des arrestations effectuées en vertu du Code pénal ou d'autres lois. Je ne pense pas qu'il s'agisse ici d'un cas particulier. Il arrive, dans toute administration de la justice, qu'il se produise des erreurs et je crois que certaines provinces ou certains pays ont prévu des compensations dans ces cas-là. Mais, encore une fois, cela ne relève pas essentiellement du gouvernement fédéral et je n'ai pas l'intention de m'en charger.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une autre question supplémentaire.

Le gouvernement songe-t-il à faire une déclaration précise et catégorique dans le but de rétablir la réputation des personnes arrêtées et d'éviter qu'elles subissent plus longtemps les préjudices sérieux dont elles sont l'objet présentement de la part de certains citoyens canadiens?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur le président, je crois que l'honorable député pose sa question un peu tard, car l'autre jour, en réponse à une question de l'honorable député de Matane (M. De Bané), j'ai fait une déclaration précise et concrète, que j'ai d'ailleurs répétée à la télévision en fin de semaine. Alors, je ne crois pas qu'il soit de mon devoir d'en dire plus pour le moment.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: L'honorable député de Shefford désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. Rondeau: Non, monsieur l'Orateur.

[Le très hon. M. Trudeau.]

LES RUMEURS DE FUITE DES PRÉSUMÉS COUPABLES DE
MEURTRE ET D'ENLÈVEMENT

[Traduction]

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Le premier ministre peut-il dire à la Chambre si tous ceux qui sont sous le coup d'un mandat d'arrestation pour meurtre et enlèvement ont quitté le pays, comme l'a annoncé hier soir la BBC qui a aussi précisé que le gouvernement canadien avait communiqué avec les 107 pays associés à l'Interpol? Le premier ministre peut-il nous renseigner là-dessus?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas de précisions à apporter à ce sujet. Je suppose que la police, quand elle recherche des suspects de cette espèce, a l'habitude, par précaution, de communiquer avec l'Interpol, au cas où les suspects auraient déserté le Canada. Mais je ne sais si elle l'a fait.

LE RAPT DE M. CROSS ET LE MEURTRE DE M. LAPORTE—
EFFICACITÉ DE L'ENQUÊTE DES POLICIERS

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Étant donné la lenteur de nos corps policiers à trouver les ravisseurs de M. Cross et les assassins de M. Laporte, est-ce que les gouvernements d'Ottawa et de Québec ont l'intention de demander les services d'autres corps policiers, tels que Scotland Yard ou le FBI?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Nous n'avons pas considéré cette éventualité, monsieur le président.

LA MENACE D'INSURRECTION—LA DEMANDE DU CRTC À
DES STATIONS RADIOPHONIQUES DE REMETTRE
CERTAINS RUBANS MAGNÉTOSCOPIQUES

[Traduction]

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État qui, malheureusement, est absent aujourd'hui. Le premier ministre pourrait-il en prendre avis, ou s'il peut y répondre tout de suite, dirait-il à la Chambre s'il faut y voir un rapport quelconque avec les télégrammes adressés par le CRTC à quatre stations radiophoniques d'Ottawa leur demandant de lui remettre, d'ici deux semaines, les rubans magnétoscopiques couvrant 12 jours de 24 heures de la période où cette malheureuse crise a éclaté. S'il l'ignore, pourrait-il peut-être s'enquérir et voir si le secrétaire d'État pourrait faire une déclaration demain, étant donné cette demande plutôt inaccoutumée transmise par télégramme?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que le CRTC a l'intention de contrôler l'activité des stations de radio et de télévision dans diverses parties du Canada à l'occasion de divers événements. Il est possible que le Conseil ait envoyé ces télégrammes. Je transmettrai la question au secrétaire d'État et s'il voit qu'il y a quelque chose à répondre, je suis sûr qu'il le fera volontiers.